



Association Nationale des Étudiants en Médecine de France

ANEMF c/o FAGE, 79 rue Périer 92120 Montrouge 01.40.33.70.72
www.anemf.org — contact@anemf.org

Organisation étudiante représentative selon la loi de 1901 et le code de l'éducation.
Représentée au CNESER et CNOUS. Nommée à la CNEMMOP.
Membre de la FAGE et de l'IFMSA

Contrat d'engagement au programme SCOPE de l'IFMSA

neo-out@anemf.org

Avril 2018

Pour la saison 2019 - 2020

J'ai décidé de faire un **stage dans un service hospitalier** à l'étranger avec le **programme SCOPE** (Standing Committee On Professional Exchange) de l'IFMSA.

Je suis conscient que ma démarche entraîne un **investissement** en temps et en argent de la part de l'IFMSA aussi bien au niveau local et national, qu'au niveau international.

Je suis conscient que les contrats régissant les échanges d'étudiants entre pays sont basés sur la **bilatéralité**.

Je m'engage donc à **loger et nourrir un étudiant étranger pendant une durée équivalente à mon séjour à l'étranger**. Malgré une **potentielle annulation** de mon départ, **l'étudiant de l'échange (Incoming) sera tout de même accueilli** en France et mon comité local devra recevoir un étudiant.

Afin d'éviter les annulations abusives, je laisse une « **caution d'accueil** » à mon comité local dont les modalités d'encaissement sont décrites plus bas. Cet argent servira au comité local de ma faculté pour organiser logement, nourriture et programme social de l'Incoming. Le montant de cette caution est fixé par le comité local.

- La « **caution d'accueil** » ne sera pas encaissée si :
 - J'accepte d'accueillir même si je ne pars pas.
 - Je ne peux pas partir du fait de l'IFMSA.

- La « **caution d'accueil** » sera systématiquement encaissée en cas de :
 - Refus d'accueillir l'Incoming (et ce même en cas d'annulation sans raison valable)
 - Insuffisance de l'accueil (transport, nourriture, logement, selon les modalités du comité local)

Je laisse aussi une « **caution d'échange** » de **100 euros** à l'ordre de l'ANEMF pour assurer le bon déroulement de toutes les étapes de préparation de l'échange ainsi que le bon déroulement de l'échange lui-même.

- La « **caution d'échange** » ne sera pas encaissée s'il existe une raison valable à l'annulation de l'échange :
 - Aucun des pays choisis n'est obtenu
 - Maladie grave empêchant tout déplacement avec certificat d'hospitalisation
 - Décès récent d'un proche
 - Epidémie ou situation politique instable (d'évolution récente) dans le pays d'accueil
 - Annulation de l'échange du fait de l'IFMSA
 - Annulation parce que la période obtenue ne correspond pas à mes souhaits (décalage de plus de 15 jours)

- La « **caution d'accueil** » sera systématiquement encaissée en cas de:
 - Papiers demandés par le/la Local Exchange Officer (LEO) non fournis dans les délais impartis (chèque d'inscription, AF, Card of Documents,...)
 - Dégradation de biens matériels à l'étranger
 - Non-respect de la Charte des Échanges



- Annulation sans raison valable (rattrapages en septembre, pas la même ville que son copain, pas les villes voulues obtenues...)
- Annulation de l'échange pour non-respect des conditions d'échange
- Annulation parce que la période ne correspond pas à mes souhaits (décalage de moins de 15 jours)
- Annulation une fois la CA reçue ou moins de dix semaines avant la date de début de l'échange inscrite sur l'AF.

De plus, en cas d'annulation une fois la CA reçue, je m'engage à écrire une **lettre d'excuse** au comité local d'accueil et au maître de stage.

L'encaissement de cette caution reste dans tous les cas soumis à l'appréciation du NEO Out.

Afin de participer à l'amélioration du programme SCOPE et faire partager mon expérience aux futurs étudiants voulant partir en stage à l'étranger, je m'engage à rédiger un **rapport de stage** lors de mon retour en France. Ce rapport de stage pourra être publié sur internet. Je laisse aussi une **caution de 60 euros** à l'ordre de l'ANEMF qui sera encaissée si je ne rédige pas mon rapport de stage dans le mois après la fin de celui-ci, avec un plan conforme à l'article 5.2 de la charte des échanges IFMSA.

Toujours dans l'optique d'amélioration du programme, je m'engage à remplir mon **Evaluation Form** sur le site www.exchange.ifmsa.org. La caution de **60 euros** sera encaissée si je ne la remplis pas dans un délai de **1 mois après la fin de mon stage**.

Comme les chèques expireront dans 1 an et 8 jours et que mon échange ne sera alors pas terminé, je m'engage à rendre de **nouveaux chèques avant la date d'expiration**.

Si je ne rends pas ces nouveaux chèques, le chèque de caution précédent sera alors encaissé.

Je m'engage à rendre à mon LEO un chèque à l'ordre de l'ANEMF pour mon inscription lorsque le montant de celui-ci sera connu (début septembre). Je suis conscient que le montant du chèque d'inscription sera compris **entre 35 et 65 euros pour un mois** et entre 40 et 70 euros pour 2 mois.

Dans le cas où je ne rendrais pas ce chèque d'inscription sans raison valable (pays non-obtenu par exemple), ma caution « engagement » de 100 euros pourra être encaissée.

Cet argent est collecté et encaissé par l'ANEMF. Une partie sert à payer l'**adhésion à l'IFMSA**, l'autre partie permet aux NEOs de se rendre aux **congrès de l'IFMSA** où sont annuellement signés les contrats en Août pour échange des dossiers en Mars. Ces 2 étapes sont absolument nécessaires au bon déroulement de votre échange.

Date :

Signature du LEO

Nom, Prénom et signature de l'étudiant

Précédée de la mention « lu et approuvé »